

**INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ETUDIANTS EN MOBILITE**  
**DE SAINT JEAN INGENIEUR, PREPA VOGT, SJM, GPGE,**

Chers parents,

Nous venons par la présente, vous informer que notre billetterie est désormais ouverte pour la réservation des vols et l'achat des billets d'avion de vos enfants inscrits au programme de mobilité. De ce fait, les conditions tarifaires et échéanciers de paiement y afférents se déclinent comme suit :

**1 - Modalités de paiement et échéancier de paiement**

Les paiements se feront en une ou deux tranches comme indiqués dans le tableau suivant :

TARIF	PREMIER VERSEMENT	DEUXIEME VERSEMENT	DATE LIMITE DE PAIEMENT POUR BENEFICIER DE CE TARIF
<b>750 000 FCFA</b>	400 000 FCFA	350 000 FCFA	<b>05 AVRIL 2026</b>

Tout étudiant qui fera une avance d'au moins **400 000 FCFA avant le 05 AVRIL 2026**, bénéficiera de ce tarif promotionnel **750 000 FCFA avec trois bagages de 23 KG en soute**.

Passé ce délai du **05 AVRIL 2026**, le tarif sera de **850 000 FCFA** avec une avance de **450 000 FCFA** à faire comme premier versement et **400 000 FCFA** pour reste. L'étudiant aura également droit à **(03) trois bagages en soute**.

Tous les étudiants auront jusqu'au **15 JUIN 2025** pour verser l'intégralité du montant des frais d'achat de leur billet d'avion. Nous exhortons les parents à acquérir les billets le plus tôt possible pour un évitement des désagréments de dernière minute (**hausse tarifaire et parfois perte de places**).

Le règlement intégral des frais d'acquisition du billet d'avion demeure la norme exigée pour une bonne préparation du voyage.

**2 - Modalités de changement de date de voyage**

Tout étudiant aura jusqu'au **30 juin 2026** pour opérer un changement gratuit de sa date de voyage. Passé ce délai, les changements de date seront payants. Soit **220 euros TTC (142 400 FCFA)**

Nous rappelons que la nouvelle date choisie par l'étudiant, concernera les dates de groupe arrêtées par l'école.

Toute nouvelle date choisie par l'étudiant et non incluse dans le calendrier des voyages groupes de l'école, fera l'objet d'un traitement particulier. De ce fait, l'étudiant se rapprochera de l'agence pour une gestion efficace de sa demande.



### **3 - Modalités de paiement après changement de date de voyage pour raison de visa tardif**

Tout étudiant qui n'aura pu voyager dans les groupes prévus par l'école et aux dates arrêtées par celle – ci pour des raisons de visa tardif, perdra l'avantage des trois bagages et ne pourra être remboursé.

Par conséquent, il recevra une offre de deux (**02 bagages en soute**) et payera si possible la différence tarifaire induite par le report du voyage. Et si le nouveau tarif est inférieur au tarif de référence cité plus haut, on s'en référera au tarif de référence connu de tous (**750 000 FCFA ou 850 000 FCFA**) pour planifier le voyage.

### **4 - Modalités de remboursement**

Tout étudiant peut exiger le remboursement de son argent en cas de refus de visa et après présentation des preuves du refus (**lettre de refus de visa de l'ambassade**).

Tout étudiant peut exiger le remboursement de son argent en cas d'échec académique prouvé par l'administration de l'école. Pour ce cas, l'étudiant devra se signaler au plus tard le **01 juin 2026** pour **l'annulation de sa réservation de place et recevra l'intégralité de l'argent déboursé pour l'achat du billet d'avion après présentation d'une lettre**, justifiant son échec académique.

Le montant du remboursement exigé par l'étudiant après refus de visa, sera déduit des taxes inhérentes au secteur de l'aviation civile. Pour le tarif actuel, **le montant des taxes sera de 210 000 FCFA. L'étudiant recevra en cas de refus de visa 750 000 FCFA – 210000 = 540 000 FCFA ;**

### **5 - Procédure de réservation de vol et de paiement**

Seuls les étudiants admis au programme de mobilité et disposant d'un passeport valide, se verront délivrer une réservation de vol pour procédure de demande de visa d'études.

Pour le règlement des frais d'acquisition du billet d'avion, les étudiants ou parents se rapprocheront de l'agence pour le dépôt de l'original du reçu de banque justifiant le paiement et garderont une copie comme preuve du versement de la somme exigée par l'agence **IAC TRAVEL INTERNATIONAL**.

Les opérations de versement des frais d'acquisition du billet d'avion se feront uniquement par la banque. Les coordonnées bancaires sont les suivantes :

#### **IAC TRAVEL INTERNATIONAL SARL**

<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE GUICHET</b>	<b>NUMERO DE COMPTE</b>
10040	01001	38400440101-87

**IBAN : CM2110040010013840044010187**

**BANGE BANK CAMEROUN**

Les agences de Yaoundé

**Agence du boulevard à côté de l'hôtel HILTON**

**Agence de PLAYCE Magasin Carrefour face Palais des sports**

**Agence hippodrome (Immeuble T BELLA face Direction SIC**



## **6 - Modalités pratiques avant embarquement**

### **Documents utiles à l'embarquement**

- Passeport
- Carnet de vaccination
- Billet d'avion
- Lettre d'admission de l'école d'accueil
- Attestation de conformité fiscale

### **Bagages**

- 23kg x 3 en soute et 10Kg en cabine
- Les bagages liquides devront être mis en soute
- Les repas et autres bagages solides ou encombrants seront mis en soute

### **Ponctualité**

Tous les étudiants devront arriver à l'aéroport quatre **heures (04) heures** avant le décollage. Cette vertu qui caractérise les étudiants de l'IUSJC, facilitera le bon déroulement des enregistrements et réduira les risques inhérents aux voyages de groupe (**retard d'un camarade, omission d'un bagage ou d'une pièce importante, bagages non conformes...etc.**)

## **7 - Compagnie aérienne et ville de départ**

Les vols partant de Yaoundé (**Nsimalen**) à destination de Paris (**Aéroport Charles de Gaulle**) seront opérés par la compagnie **BRUSSEL AIRLINES** filiale de **LUFTHANSA GROUP**.

L'agence **IAC TRAVEL INTERNATIONAL SARL** comme par le passé, reste à votre disposition pour toute préoccupation liée à cette première phase préparatoire de votre voyage

**Contacts utiles WhatsApp : 693 98 50 79/677 15 57 96/ 691 98 06 26**

**Direction**

**Mme Aude SAYAP**

